

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**DELIBERATION N°24-2020  
DECISION MODIFICATIVE**

Le mercredi 28 octobre 2020 à 18h, le comité syndical s'est réuni à la Maison des lacs à LONS, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 20 octobre 2020

**Etaient présents (22 délégués) :**

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES</b>	CAPERAN	Michel	Titulaire
	CAZENAVE	Jérôme	Titulaire
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	DUDRET	Victor	Titulaire
	MARQUE	Bernard	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ</b>	ARRIAU	Philippe	Titulaire
	DUCOS	Gérard	Titulaire
	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire
	LEVEQUE	Gilles	Titulaire
	MIRASSOU	Maïthé	Suppléant
	TOULOUSE	Jérôme	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY</b>	BOURDAA	Bruno	Titulaire
	CAPERET	Alain	Titulaire
	CAZET	Michel	Titulaire
	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire
	VIGNAU	Hubert	Titulaire

<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN</b>	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT BEARN</b>	HONDET	Henri	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES</b>	LALANNE	Patrice	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS</b>	DUPONT	Bernard	Titulaire

Etaient excusés et avaient donné pouvoir (2 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN</b>	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES</b>	BEGORRE	Marc	Titulaire

Etaient absents ou excusés (9 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES</b>	BERNOS	Michel	Titulaire
	LARRIEU	Didier	Titulaire
	MORLAS	Claude	Titulaire
	POURTAU	Xavier	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ</b>	BIROU	Daniel	Titulaire
	GENNEVOIS	Anne-Lise	Titulaire
	SENSEBE	Jean-Jacques	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY</b>	CASTEIGNAU	Serge	Titulaire

**Assistaient également à la réunion :** Luc BERNIGOLLE – Technicien eau et milieux aquatiques, Anaïs BOUTIN – Animatrice prévention des inondations, Eric LOUSTAU – Ingénieur eau et milieux aquatiques, Julie PARGADE – Assistante administrative, Henri PELLIZZARO – Directeur, Maxime PRAT – Technicien GeMAPI, Laureen VILLOT – Responsable administratif et financier, personnel du SMBGP.

**Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) :** Monsieur Jean-Marc DENAX

**Objet : Décision modificative**

Le Président indique au comité syndical que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, à des ajustements budgétaires après le vote du budget primitif. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes tout en respectant la règle de l'équilibre budgétaire.

**Synthèse de la présente décision modificative :**

<b>Section de fonctionnement</b>			
<b>Dépenses de la section de fonctionnement</b>		<b>Recettes de la section de fonctionnement</b>	
Article	Montant en euros	Article	Montant en euros
611 - Contrats de prestations de service	8 008,00 €	6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	-1 520,00 €
615232 - Entretien et réparation réseaux	432 476,00 €	6459 - Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	4 811,00 €
617 - Etudes et recherches	-94 720,00 €	6479 - Remboursements sur autres charges sociales	-2 400,00 €
6236 - Catalogues et imprimés	9 530,00 €	70688 - Autres prestations de service	2 633,00 €
6237 – Publication	27 909,00 €	70878 - Remboursements de frais par d'autres redevables	-1 551,00 €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	11 481,00 €	7472 - Subventions Région	132 262,00 €
6811 - Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	5 549,00 €	7473 - Subvention Département	-1 397,00 €
		74748 - Participations autres communes	292,00 €
		74758 - Participations autres groupements	-214 043,00 €
		7477 - Budget communautaire et fonds structurels	57 013,00 €
		7478 - Autres organismes (AEAG)	419 133,00 €

		7815 - Reprise sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	5 000,00 €
<b>Total modifications dépenses SF</b>	<b>400 233,00 €</b>	<b>Total modifications recettes SF</b>	<b>400 233,00 €</b>
<b>Budget dépenses SF avant DM02-2020</b>	3 384 732,00 €	<b>Budget recettes SF avant DM02-2020</b>	3 384 732,00 €
<b>Budget dépenses SF après DM02-2020</b>	<b>3 784 965,00 €</b>	<b>Budget recettes SF après DM02-2020</b>	<b>3 784 965,00 €</b>

Synthèse de la décision modificative pour la section de fonctionnement : +400 233,00 € en dépenses comme en recettes :

- **Dépenses** : ajustement des programmes de travaux (+432,5 k€) et d'études (-94,7 k€), ajustement de la ligne 66111 (+11,5 k€) pour tenir compte du transfert de contrats d'emprunts (digue d'Os-Marsillon, bassin écrêteur du Luz, bassin écrêteur du Soust), ajustement des lignes 611 (+8 k€), 6236 (+9,5 k€) pour tenir compte des dépenses déjà mandatées, nouveaux crédits à la ligne 6237 (+27,9 k€) dans le cadre des divers et imprévus concernant diverses études hydrauliques, ajustement de la ligne 6811 (+5,5 k€) pour l'amortissement de certaines immobilisations ;
- **Recettes** : ajustement des lignes 6419 (-1,5 k€), 6459 (+4,8 k€) et 6479 (-2,4 k€) pour tenir compte des remboursements réellement effectués concernant divers congés paternité et maternité, augmentation des crédits de la ligne 70688 (+2,6 k€) dans le cadre de basculement de maîtrise d'œuvre à effectuer, diminution de crédits à la ligne 70878 (-1,5 k€) correspondant à une diminution de participations dans le cadre de conventions, augmentation de crédits aux lignes 7472 (+132,3 k€), 7477 (+57 k€) et 7478 (+419,1 k€) correspondant à de nouvelles subventions notifiées, diminution de crédits à la ligne 7473 (-1,4 k€) correspondant à une perte de subvention, augmentation de crédits à la ligne 74748 (+0,3 k€) dans le cadre de la réévaluation d'une participation, diminution des crédits à la ligne 74758 (-214 k€) correspondant à la réévaluation des cotisations 2020, 5 k€ de crédits au compte 7815 correspondant à la reprise d'une provision.

<b>Section d'investissement</b>			
<b>Dépenses de la section d'investissement</b>		<b>Recettes de la section d'investissement</b>	
Article	Montant en euros	Article	Montant en euros
1641 - Emprunts en euros	68 496,00 €	1312 - Subventions d'inv. rattachées aux actifs amortissables Région	4 266,00 €
2031 - Frais d'études	155 933,00 €	1317- Subventions d'inv. rattachées aux actifs amortissables Budget communautaire et fonds structurels	271 880,00 €
2145 - Construction sur sol d'autrui - Aménagements	65 000,00 €	1382 - Subventions d'investissement non transférables	-4 266,00 €
2181 - Autres immo corporelles Installations générales, agencements et aménagements divers	-12 000,00 €	28181 - Amortissement des immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles - Installations générales, agencements et aménagements divers	5 549,00 €
4581-319 OPCT Os Marsillon	3 614,00 €	4582-319 OPCT Os Marsillon	3 614,00 €
4581-419 OPCT Castétis	22 000,00 €	4582-419 OPCT Castétis	22 000,00 €
<b>Total modifications dépenses SI</b>	<b>303 043,00 €</b>	<b>Total modifications recettes SI</b>	<b>303 043,00 €</b>
Budget dépenses SI avant DM02-2020	2 319 474,00 €	Budget recettes SI avant DM02-2020	2 319 474,00 €
<b>Budget dépenses SI après DM02-2020</b>	<b>2 622 517,00 €</b>	<b>Budget recettes SI après DM02-2020</b>	<b>2 622 517,00 €</b>

Synthèse de la décision modificative pour la section d'investissement : +303 043,00 € en dépenses comme en recettes :

- **Dépenses** : augmentation des crédits à la ligne 1641 (+68,5 k€) pour tenir compte du transfert de contrats d'emprunts (digue d'Os-Marsillon, bassin écrêteur du Luz, bassin écrêteur du Soust), augmentation de la ligne 2031 (+155,9 k€) pour ajuster le programme d'études, crédits sur la ligne 2145 (+65 k€) dans le cadre des travaux Avenue de la République à Bizanos, baisse de crédits à la ligne 2181 (-12 k€) dans le cadre d'une modification d'imputation, réajustement des opérations pour compte de tiers (+25,6 k€) ;
- **Recettes** : augmentation de crédits à la ligne 1317 (+271,9 k€) pour intégration des subventions nouvellement notifiées, réajustement des opérations pour compte de tiers (+25,6 k€), augmentation de crédits à la ligne 1312 (+4,3 k€) et diminution du même montant

à la ligne 1382 (-4,3 k€) pour une correction d'imputation, crédits à la ligne 28181 (+5,5 k€) pour l'amortissement de certaines immobilisations.

Le comité syndical, après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la décision modificative présentée par le Président.

Ainsi fait et délibéré  
Les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme

**Le Président**



Syndicat Mixte du Bassin du  
GAVE DE PAU

**Michel CAPERAN**